

York-Nord, qu'un appel au peuple était nécessaire. Avant de citer ses paroles, je veux souligner de nouveau, par précaution, que relativement à la justesse de mon attitude au point de vue constitutionnel je ne compte aucunement sur telle ou telle assertion qu'aurait faites le premier ministre à Richmond-Hill ou ailleurs. Quoiqu'il dise, quel qu'ait été le motif de son appel au peuple, puisqu'il a consulté le corps électoral et qu'il se trouve non seulement défait lui-même, mais à la tête d'un groupe en minorité, aucun gouvernement n'a le droit, tant qu'il reste premier ministre, de tenter de rester en fonctions devant le Parlement.

Le caractère de cette faute, non pas dans son aspect juridique mais à d'autres points de vue, est d'autant plus inconcevable si l'on se rappelle exactement les circonstances dans lesquelles il lança son appel. Parlant à Richmond-Hill, le 6 septembre dernier, il prononça ces paroles :

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas le moindre doute que nous ne puissions compter sur l'appui que nous avons déjà reçu à la Chambre des communes durant une autre session; mais pourrions-nous faire plus? C'est la question que j'ai posée à chacun de mes collègues du gouvernement et à plusieurs députés. Je la pose maintenant à vous qui m'avez fait l'honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des communes. C'est la question que je pose aux électeurs du Canada. Suffit-il que, en tant que gouvernement, nous conservions nos fonctions, touchant notre indemnité et notre traitement de membre du gouvernement et jouissant des autres avantages du pouvoir, quand de grandes questions d'intérêt général demandent une solution urgente, et que, faute d'une majorité convenable au Parlement, il nous est impossible de traiter de manière satisfaisante?

Il ajouta ces paroles,—je cite le texte du discours qui fut donné par avance aux journaux et que sans doute le premier ministre avait préparé avec grand soin :

Je fais allusion à tous les grands problèmes d'intérêt national qui attendent une solution et que ne peut résoudre un parlement constitué comme le parlement élu en 1921 ou par aucun gouvernement qui ne peut compter sur une majorité importante à la Chambre des communes. Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit il y a un instant. En tant que gouvernement, nous pouvons garder le pouvoir. Nous pourrions, je crois, établir notre programme de chaque session de façon à disposer à la Chambre des communes d'un appui égal à celui que nous avons eu durant les quatre dernières années, mais je doute que nous puissions faire plus. Je doute si, à la veille d'une élection fédérale, nous pourrions présenter au Parlement aucun projet important de réforme sans que ses buts et ses motifs soient tout à fait mal interprétés et sans que l'on suscite des obstacles à la loi même. Nous serions réduits, tout au plus, à marquer le pas. Ce n'est pas le moment, dans l'état des affaires du pays, de temporiser; c'est le temps d'aller de l'avant.

Il énuméra ensuite certaines des questions qui exigent une solution et il prononça ces paroles :

Puis-je ajouter que, à mon sens, chacun de ces problèmes est urgent, qu'aucun des quatre ne peut être

traité de façon efficace à une dernière session de législature. Ils ne peuvent être traités avec efficacité que par une Chambre des communes récemment élue par le peuple et ayant reçu du peuple le mandat de mettre sa volonté à exécution. J'ajoute qu'aucune de ces quatre questions ne peut être traitée avec efficacité par un gouvernement qui n'a pas l'appui d'une majorité considérable à la Chambre des communes. Le gouvernement par groupes multiples et le gouvernement par une minorité peuvent être inévitables dans les périodes de transition de notre histoire politique, mais aucun d'eux n'est la forme de gouvernement permettant d'opérer des réformes importantes.

Ce n'est pas seulement dans le premier discours de la campagne électorale que ces sentiments furent exprimés. Parlant à Regina le 29 septembre, juste un mois avant le scrutin, le premier ministre prononça, si l'on en croit les rapports, ces paroles :

Il est convaincu qu'un gouvernement n'ayant pas une grande majorité aux Communes ne peut gouverner le Canada, vu tous les problèmes qui s'y posent. Si le gouvernement avait eu une grande majorité, il n'aurait pas été nécessaire d'aller au peuple et les élections n'auraient pas été tenues avant 1927.

Mais tous mes honorables collègues connaissent fort bien ces paroles prononcées en plusieurs circonstances par le premier ministre d'alors. Point n'est besoin d'autres citations. A plusieurs reprises, le premier ministre dit: Cette élection est faite pour une seule raison. Nous n'avons qu'une majorité d'une voix dans la Chambre, comme il disait: une majorité "visible" d'une voix. Même alors il nous faut compter sur l'appui que nous pouvons recevoir du parti progressiste,—il s'agit ici, je conjecture, de la majorité "invisible". Nous ne pouvons pas entreprendre de résoudre les questions qui se posent au Canada en restant ainsi sous leur coupe. Comme gouvernement nous ne saurions conduire d'une manière satisfaisante les affaires du pays tant qu'il nous faudra compter sur l'appui des progressistes, dans des conditions qui, dit-il, nous ennuiant, nous embarrassent et nous empêchent d'exécuter notre programme politique. A cause de ces conditions et seulement à cause de cela, il demandait une majorité décisive. Dans quelle situation se trouve-t-il maintenant? Dans quelles circonstances demande-t-il qu'on lui permette de continuer à administrer la chose publique? Où est sa majorité d'une voix? Où est la majorité visible? Elle s'est transformée en une minorité d'environ quarante. Où est maintenant la majorité invisible? Même s'il avait l'appui de tous les progressistes—et pour faire adopter ses projets, il lui faudrait l'appui de tous—cela ne lui donnerait qu'une majorité variant d'un à dix, alors que, dans la dernière législature, il avait une majorité d'un peu plus de cent. Dans les conditions où se trouvait l'ancienne Chambre, il ne pouvait gouverner; cependant, afin de permettre à